

Concours d'Assistant Territorial Socio-Educatif

Session 2018

I - Informations sur le concours

Le concours d'assistant territorial socio-éducatif est organisé par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour les collectivités des départements des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan. Au titre de l'année 2018, le concours d'**Assistant Territorial Socio-Educatif est ouvert** dans les spécialités :

1. **Assistant de service social**
2. **Educateur spécialisé**
3. **Conseiller en économie sociale et familiale**

55 postes ont été ouverts au concours (Contre seulement 22 en 2016). Ils se répartissent comme suit :

Assistant de service social	Educateur spécialisé	Conseiller en économie sociale et familiale
28	15	12

NB : Le Décret n° 2016-976 du 18 juillet 2016 a supprimé l'épreuve écrite d'admissibilité pour la spécialité « assistant de service social » mais l'a conservée pour les spécialités « Educateur Spécialisé » et « Conseiller en Economie Sociale et Familiale ».

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le jeudi 4 octobre 2018 au centre d'exposition Saint-Brieuc Expositions Congrès à Saint Brieuc.

123 candidats ont participé à l'épreuve d'admissibilité sur les 239 admis à concourir dans les spécialités ES et CESF.

	Educateur spécialisé	Conseiller en économie sociale et familiale
Nombre de candidats inscrits	134	105
Nombre de candidats présents	71	52
Taux d'absentéisme	47%	50,48%

Ce taux d'absentéisme très élevé est toutefois légèrement plus faible que celui enregistré en 2016 (54%), du fait de l'ouverture d'un nombre sensiblement plus élevé de postes au concours, augmentant les chances de succès des candidats.

II- Correction des épreuves écrites

Rappel sur la nature de l'épreuve :

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier portant sur une situation en relation avec les missions du cadre d'emplois concerné, et notamment la déontologie de la profession (durée : trois heures; coefficient 1).

Cf sujet en annexe.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

	Educateur spécialisé	Conseiller en économie sociale et familiale
Amplitude note /20	De 1 à 18,50	De 1 à 17,25
Moyenne	11,47 / 20	10,92 / 20

III- Décisions du Jury d'Admissibilité

Le jury détermine les seuils d'admissibilité pour chaque spécialité :

Spécialité Educateur spécialisé		Spécialité Conseiller en économie sociale et familiale	
Nombre de postes : 15		Nombre de postes : 12	
DECISIONS DU JURY			
Seuil retenu :	12,50	Seuil retenu :	11,25
Candidats admissibles	35	Candidats admissibles	26

IV- Validation par le jury de la grille d'évaluation pour l'épreuve d'entretien

Le jury valide la grille d'évaluation pour l'épreuve orale.

V- Epreuves orales d'Admission:

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 15, 16, 17 et 18 janvier 2019 à Saint-Brieuc Exposition Congrès. Une réunion de coordination entre les examinateurs s'est tenue le matin avant le début des épreuves.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues au cadre d'emplois concerné (durée : vingt minutes ; coefficient 2).

Il est à noter que le taux d'absentéisme des candidats inscrits dans la spécialité assistant de service social, pour qui le concours ne comprend qu'une unique épreuve orale d'admission, a été extrêmement élevé puisque l'on a enregistré un niveau inédit de 68%. Quoique le service concours avait anticipé un nombre élevé d'absents et interrogé très en amont les candidats sur leurs intentions (par e-mail, SMS et téléphone), la plupart d'entre eux n'avaient pas signalé leur désistement. Afin d'éviter un coût d'organisation trop élevé pour le CDG, il a été décidé de supprimer deux jurys le jeudi 17 et le vendredi 18 janvier. Il est prévu à l'avenir de recourir au surbooking afin que cette situation ne se renouvelle pas.

Amplitude des notes :

	Assistant de service social	Educateur spécialisé	Conseiller en économie sociale et familiale
Amplitude note /20	De 4 à 19,35/20	De 7 à 17,33/20	De 11,16 à 19 ,08/20
Moyenne	14,01	12,89	15,31

IV- Décisions du Jury d'Admission

Le jury détermine les seuils d'admission pour chaque spécialité :

Spécialité Assistant service social		Spécialité Educateur spécialisé		Spécialité Conseiller en économie sociale et familiale	
Nombre de postes : 28		Nombre de postes : 15		Nombre de postes : 12	
DECISIONS DU JURY					
Seuil retenu :	17,02	Seuil retenu :	13,60	Seuil retenu :	14,16
Candidats admis	28	Candidats admis	15	Candidats admis	12